

Le 13 février 2018

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 13 février 2018 à 19 h 30, au centre communautaire.

**PRÉSENTS**

- Monsieur Michel Bourdeau, maire
  
- Madame Nathalie Perreault, conseillère
- Monsieur Julien Leclerc, conseiller
- Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
- Madame Audrey Dépault, conseillère
- Monsieur Jimmy Robert, conseiller
- Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

**AUSSI PRÉSENTS**

- Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
- Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

\*\*\*\*\*

**2018-02-020 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 février 2018 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**2. MOT DU MAIRE**

**2018-02-021 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 février 2018 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

| Item |  |
|------|--|
| 1    | OUVERTURE DE LA SÉANCE   |
| 2    | MOT DU MAIRE   |
| 3    | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  |
| 4    | ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX  |
| 5    | PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR |
| 6    | AFFAIRES DU CONSEIL  |
| 7    | ADMINISTRATION   |
| 7.1  | GREFFE   |

Le 13 février 2018

|            |  |
|------------|--|
| 7.1.1      | ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 646 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX   |
| 7.1.2      | ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX DE CONSTRUCTION / REMPLACEMENT DES PAREMENTS EXTÉRIEURS / CHALET DE LA PISCINE MUNICIPALE / TECQ 2014-2018   |
| 7.1.3      | DONATION POUR FINS DE PARC / LOT 1 574 897 / AUTORISATION DE SIGNATURE   |
| <b>7.2</b> | <b>TRÉSORERIE</b>  |
| 7.2.1      | LISTE DES COMPTES  |
| <b>7.3</b> | <b>RESSOURCES HUMAINES</b>   |
| 7.3.1      | SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE  |
| 7.3.2      | SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANTS  |
| <b>8</b>   | <b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>   |
| <b>9</b>   | <b>TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</b>  |
| 9.1        | AIDE FINANCIÈRE / AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) / 5 <sup>E</sup> AVENUE, 6 <sup>E</sup> AVENUE, 10 <sup>E</sup> AVENUE NORD, 2 <sup>E</sup> BOULEVARD ET 4 <sup>E</sup> BOULEVARD  |
| 9.2        | AIDE FINANCIÈRE / AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) / 3 <sup>E</sup> AVENUE, 7 <sup>E</sup> AVENUE, 8 <sup>E</sup> AVENUE, 9 <sup>E</sup> AVENUE, 3 <sup>E</sup> BOULEVARD, 4 <sup>E</sup> BOULEVARD ET 5 <sup>E</sup> BOULEVARD |
| <b>10</b>  | <b>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</b>  |
| <b>11</b>  | <b>LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE</b>   |
| <b>12</b>  | <b>AFFAIRES NOUVELLES</b>  |
| <b>13</b>  | <b>PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</b>   |
| <b>14</b>  | <b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>  |

ADOPTÉE

**2018-02-022 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 sans modification.

ADOPTÉE

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2018-02-023 7.1.1 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 646 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 646 intitulé :

« Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

ADOPTÉE

**2018-02-024**      **7.1.2**    **ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX DE CONSTRUCTION / REMPLACEMENT DES PAREMENTS EXTÉRIEURS / CHALET DE LA PISCINE MUNICIPALE / TECQ 2014-2018**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par la compagnie Les Toitures Ad Vitam, 248, rue du Gouverneur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 9L2, pour les travaux de remplacement des parements extérieurs du chalet de la piscine municipale, et ce, pour un montant de quatorze mille trois cent soixante et onze dollars et quatre-vingt-sept cents (14 371,87 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par la contribution gouvernementale allouée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

**2018-02-025**      **7.1.3**    **DONATION POUR FINS DE PARC / LOT 1 574 897 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se porter acquéreur du 10, 7<sup>e</sup> Avenue à Terrasse-Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention d'en faire un parc;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires consentent à céder à titre gratuit ledit immeuble à la Municipalité, et ce, suivant une lettre datée du 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage en contrepartie à émettre un reçu officiel de don à des fins fiscales pour un montant égal à la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à payer tous les frais de notaire et autre nécessaires à la transaction;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité procède à l'acquisition du 10, 7<sup>e</sup> Avenue par don des propriétaires;

QUE Chantal Savard, notaire ou l'un de ses associés prépare tous les documents juridiques relatifs à cette donation;

QUE le maire et le directeur général ou la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2018-02-026**      **7.2.1**    **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent soixante-trois mille sept cent quinze dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (263 715,97 \$).

ADOPTÉE

**2018-02-027      7.3.1    SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE /  
EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire d'un coordonnateur / sauveteur en chef à la piscine municipale pour la période estivale selon le taux horaire en vigueur et pour le nombre d'heures allouées aux prévisions budgétaires pour la préparation du programme 2018, et

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire des sauveteurs à la piscine municipale pour l'année 2018 selon le taux horaire en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2018-02-028      7.3.2    SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE /  
SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANTS**

CONSIDÉRANT les besoins au sein du Service des travaux publics en ce qui concerne l'entretien des espaces verts;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise l'embauche temporaire d'un journalier et/ou d'étudiants pour l'entretien des espaces verts au sein du Service des travaux publics pour la saison estivale 2018, selon les besoins du service, et ce, au salaire prévu à l'annexe « B » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2018-02-029      9.1      AIDE FINANCIÈRE / AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER  
MUNICIPAL (PAARRM) / 5<sup>E</sup> AVENUE, 6<sup>E</sup> AVENUE, 10<sup>E</sup> AVENUE  
NORD, 2<sup>E</sup> BOULEVARD ET 4<sup>E</sup> BOULEVARD**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la 5<sup>e</sup> Avenue, la 6<sup>e</sup> Avenue, la 10<sup>e</sup> Avenue Nord, le 2<sup>e</sup> Boulevard et le 4<sup>e</sup> Boulevard, dont la gestion incombe à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

**2018-02-030 9.2 AIDE FINANCIÈRE / AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) / 3<sup>E</sup> AVENUE, 7<sup>E</sup> AVENUE, 8<sup>E</sup> AVENUE, 9<sup>E</sup> AVENUE, 3<sup>E</sup> BOULEVARD, 4<sup>E</sup> BOULEVARD ET 5<sup>E</sup> BOULEVARD**

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault  
et RÉSOLU

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de seize mille sept cent soixante-quatorze dollars (16 774 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la 3<sup>e</sup> Avenue, la 7<sup>e</sup> Avenue, la 8<sup>e</sup> Avenue, la 9<sup>e</sup> Avenue, le 3<sup>e</sup> Boulevard, le 4<sup>e</sup> Boulevard et le 5<sup>e</sup> Boulevard, dont la gestion incombe à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2018-02-031 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 février 2018 à 20 h 51.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière